

CONFERENCE INTERNATIONALE DES ONG 2018

UNESCO, 17 - 19 décembre 2018

RAPPORT CONCERNANT LES ELECTIONS DU PRESIDENT DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE ET DES MEMBRES DU COMITE DE LIAISON ONG-UNESCO

I. COMMISSION DES ELECTIONS

1. Conformément à son Règlement intérieur à sa première séance plénière le lundi 17 décembre 2018, la Conférence internationale des ONG a nommé la Commission des élections chargée de superviser la procédure de scrutin. Elle était constituée de quatre (4) scrutateurs parmi les organisations non candidates à la Présidence ou au Comité de liaison ONG-UNESCO :

- M. Pierre Benoit (New Humanity) ;
- Mme Martine Levy (Association mondiale des guides et éclaireuses - AMGE) ;
- Mme Béatrice Naegeli (CISV International) ;
- M. Samyan Otero Alfayate (Comité de coordination du service volontaire international - CCSVI).

II. ELECTION À LA PRÉSIDENTE

2. L'élection du Président de la Conférence internationale a eu lieu en un seul scrutin secret le mardi 18 décembre 2018.

3. Trois (3) personnes, membres d'organisations en partenariat officiel, étaient candidates à cette élection où un (1) siège était à pourvoir.

4. Conformément au Règlement intérieur (Article G.3 de l'Annexe du Règlement intérieur), la candidate ayant obtenu plus de la moitié des votes valablement exprimés (sans compter les abstentions) a été déclarée élue : **Mme Marie-Claude Machon-Honoré, présentée par BPW International (International Federation of Business and Professional Women)**, avec 51 voix.

5. Le détail du dépouillement des votes est le suivant :

Nombre total d'électeurs :	115
Nombre de votants :	92
Nombre de votes par procuration :	10
Nombre de suffrages exprimés :	102
Nombre d'abstentions :	1
Nombre de bulletins nuls :	0
Majorité requise :	51

			Voix
Mme Archontia Anastasaki	Fédération syndicale mondiale (FSM)	Grèce	9
M. Richard Francis Apeh	Jeunesse Etudiante Catholique Internationale (JECI)	France	41
Mme Marie-Claude Machon Honoré	BPW International (International Federation of Business and Professional Women)	Suisse	51

III. ELECTION DES MEMBRES DU COMITÉ DE LIAISON ONG-UNESCO

6. L'élection des membres du Comité de liaison ONG-UNESCO s'est déroulée en deux scrutins secrets afin de permettre l'élection de dix organisations membres, quatre (4) dotées de statut d'association et six (6) bénéficiant du statut de consultation. Les six régions, telles que définies par l'UNESCO, devaient être également représentées par au moins une ONG partenaire ayant son siège dans cette région.

7. Vingt-trois (23) organisations se sont portées candidates à cette élection où dix (10) sièges étaient à pourvoir.

III.1 Premier scrutin

8. Six (6) sièges étaient à pourvoir pour le premier scrutin permettant l'élection de six organisations ayant chacune son siège dans une des 6 régions définies par l'UNESCO.

9. Il convient de noter que :

Pour la région **Amérique latine et Caraïbes** : aucune organisation ayant son siège dans cette région ne s'était portée candidate. Ladite région n'est donc pas représentée au Comité de liaison pour la durée du mandat 2019-2020. (Article I.3 de l'Annexe du Règlement intérieur);

Pour la région **Asie et Pacifique**: une seule organisation ayant son siège dans cette région s'était portée candidate. Elle a été de ce fait déclarée élue sans qu'il y ait lieu de recourir à un vote (Article I.2 de l'Annexe du Règlement intérieur). L'organisation élue pour cette région est l'**Akhil Bharatiya Sanskrutik Sangh (ABSS)**, Inde ;

Pour la région **Afrique** : une seule organisation ayant son siège dans cette région s'était portée candidate. Elle a été de ce fait déclarée élue sans qu'il y ait lieu de recourir à un vote (Article I.2 de l'Annexe du Règlement intérieur). L'organisation élue pour cette région est l'**Arterial Network**, Côte d'Ivoire ;

Pour la région **Etats Arabes** : une seule organisation ayant son siège dans cette région s'était portée candidate. Elle a été de ce fait déclarée élue sans qu'il y ait lieu de recourir à un vote (Article I.2 de l'Annexe du Règlement intérieur). L'organisation élue pour cette région est l'**Institut Arabe pour les droits de l'homme (IADH)**, Tunisie.

10. Le premier scrutin avait donc pour objectif de pourvoir les deux (2) sièges correspondant aux deux régions restantes : un siège pour la région Europe et Amérique du Nord, et un siège pour la région Europe orientale.

11. Le premier scrutin a eu lieu le mardi 18 décembre 2018 et s'est déroulé en deux tours.

III.1.1 Premier tour

12. Pour la région **Europe Orientale** (un (1) siège à pourvoir), l'organisation candidate ayant obtenu le plus grand nombre de voix et déclarée élue est la suivante :

- la **V.I. Vernadsky Non Gouvernemental Ecological Foundation** (statut de consultation) avec 62 voix.

13. Le détail du dépouillement des votes pour la région Europe orientale est le suivant :

Nombre total d'électeurs :	115
Nombre de votants :	92
Nombre de votes par procuration :	10
Nombre de suffrages exprimés :	100
Nombre d'abstentions :	7
Nombre de bulletins nuls :	1

Organisation	Voix
FONDATION SOZOPOL	30
V.I. VERNADSKY NON GOUVERNEMENTAL ECOLOGICAL FOUNDATION	62

14. Pour la région **Europe et Amérique du Nord** (un (1) siège à pourvoir), l'organisation ayant obtenu le plus grand nombre de voix (17) était BPW International. Cependant, la candidate à la présidence présentée par BPW International ayant été élue, ladite organisation ne peut pas être élue au Comité de liaison (Article 9.6 du Règlement intérieur).

15. Deux organisations candidates ont obtenu ex aequo le plus grand nombre de voix (12 voix) après BPW International : **Jeunesse étudiante catholique internationale (JECI)** et **Soroptimist International**. Le nombre de candidat demeurant supérieur à celui des sièges à pourvoir, il a donc été procédé à un deuxième tour à scrutin secret limité à la région Europe et Amérique du Nord (voir ci-après).

16. Le détail du dépouillement des votes pour la région **Europe et Amérique du Nord** au premier tour est le suivant :

Nombre total d'électeurs :	115
Nombre de votants :	92
Nombre de votes par procuration :	10
Nombre de suffrages exprimés :	101
Nombre d'abstentions :	0
Nombre de bulletins nuls :	6

Organisation	Voix
ASSOCIATED COUNTRY WOMEN OF THE WORLD (ACWW)	3
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES PROFESSEURS ET DES MAITRES DE CONFERENCES DES UNIVERSITES	5

BPW INTERNATIONAL (INTERNATIONAL FEDERATION OF BUSINESS AND PROFESSIONAL WOMEN)	17
COJEP INTERNATIONAL	1
COMMUNAUTE DES UNIVERSITES MEDITERRANEENNES (CMU)	1
CONSEIL INTERNATIONAL DES ORGANISATIONS DE FESTIVALS DE FOLKLORE ET D'ARTS TRADITIONNELS (CIOFF)	7
FEDERATION INTERNATIONALE DES PROFESSEURS DE FRANÇAIS (FIPF)	1
FEDERATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PROFESSEURS DE SCIENCES	4
FEDERATION MONDIALE DES TRAVAILLEURS SCIENTIFIQUES (FMTS)	3
INSTITUT DE LA CULTURE AFRO - EUROPEENNE A PARIS (ICAEP)	6
JEUNESSE ETUDIANTE CATHOLIQUE INTERNATIONALE (JECI)	12
MAISON DE SAGESSE	7
ROTARY INTERNATIONAL	4
SOROPTIMIST INTERNATIONAL	12
TRADITIONS POUR DEMAIN	6
UNION INTERNATIONALE DE LA MARIONNETTE (UNIMA)	1
UNION MONDIALE DES ENSEIGNANTS CATHOLIQUES (UMEC)	2
UNIVERSITY OF THE ARTIC (UARCCTIC)	3

III.1.2 Deuxième tour

17. Au deuxième tour, l'organisation ayant obtenu le plus grand nombre de voix pour la région **Europe et Amérique du Nord** est la suivante :

- **Jeunesse étudiante catholique internationale (JECI)** (statut de consultation) avec 44 voix.

18. Le détail du dépouillement des votes est le suivant :

Nombre total d'électeurs :	115
Nombre de votants :	64
Nombre de votes par procuration :	9
Nombre de suffrages exprimés :	73
Nombre d'abstentions :	1
Nombre de bulletins nuls :	0

Organisation	Voix
JEUNESSE ETUDIANTE CATHOLIQUE INTERNATIONALE (JECI)	44
SOROPTIMIST INTERNATIONAL	28

III.2 Second scrutin

19. Le second scrutin a eu lieu le mercredi 19 décembre 2018 au matin.

20. **Cinq (5) sièges étaient à pourvoir (4 + 1 resté vacant de la région non représentée)** pour le second scrutin permettant la répartition des sièges tenant compte du statut de partenariat (association et consultation) : trois (3) sièges pour les organisations en statut d'association et deux (2) sièges pour les organisations en statut de consultation.

21. Il convient cependant de noter qu'à la suite du premier scrutin, seulement trois (3) organisations en statut d'association figuraient parmi les candidats éligibles au deuxième scrutin. Ces organisations ont été de ce fait déclarées élues sans qu'il y ait lieu de recourir à un vote (Article G.2 de l'Annexe du Règlement intérieur). Les organisations en statut d'association élues sont :

- **Conseil international des organisations de festival de folklore et d'arts traditionnels**
- **Rotary International**
- **Traditions pour demain.**

22. Le deuxième scrutin avait donc pour objectif de pourvoir les deux (2) sièges restant pour les organisations en statut de consultation.

23. Les organisations candidates ayant obtenu le plus grand nombre de voix à concurrence du nombre de sièges à pourvoir ont été déclarées élues. Ces organisations sont les suivantes :

- **Maison de Sagesse** (statut de consultation), avec 34 voix ;
- **Soroptimist International** (statut de consultation), avec 27 voix.

24. Le détail du dépouillement des votes est le suivant :

Nombre total d'électeurs :	115
Nombre de votants :	72
Nombre de votes par procuration :	9
Nombre de suffrages exprimés :	81
Nombre d'abstentions :	0
Nombre de bulletins nuls :	0

Organisation	Statut	Voix
ASSOCIATED COUNTRY WOMEN OF THE WORLD (ACWW)	Consultation	5
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES PROFESSEURS ET MAITRES DE CONFERENCES DES UNIVERSITES	Consultation	12
COJEP INTERNATIONAL	Consultation	7
COMMUNAUTE DES UNIVERSITES MEDITERRANEENNES (CMU)	Consultation	1
FEDERATION INTERNATIONALE DES PROFESSEURS DE FRANÇAIS (FIPF)	Consultation	4
FEDERATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PROFESSEURS DE SCIENCES (ICASE)	Consultation	25
FEDERATION MONDIALE DES TRAVAILLEURS SCIENTIFIQUES (FMST)	Consultation	9
FONDATION SOZOPOL	Consultation	4
INSTITUT DE LA CULTURE AFRO EUROPEENNE A PARIS (ICAEP)	Consultation	10
MAISON DE SAGESSE	Consultation	34
SOROPTIMIST INTERNATIONAL	Consultation	27
UNION INTERNATIONALE DE LA MARIONNETTE (UNIMA)	Consultation	9
UNION MONDIALE DES ENSEIGNANTS CATHOLIQUES (UMEC)	Consultation	5

IV. COMPOSITION DU COMITÉ DE LIAISON ONG-UNESCO

25. La nouvelle composition du Comité de liaison ONG-UNESCO pour 2019-2020 est la suivante :

Présidente : **Mme Marie-Claude Machon-Honoré**, présentée par BPW International (International Federation of Business and Professional Women)

Membres :

	Siège	Partenariat
AKHIL BHARATIYA SANSKRUTIK SANGH (ABSS) Représentante : Mme Ratna Wagh Suppléant : M. Hemant Wagh	Inde	Consultation
ARTERIAL NETWORK Représentant : M. Daves Guzha Suppléante : Mme Ghita Khaldi	Côte d'Ivoire	Consultation
CONSEIL INTERNATIONAL DES ORGANISATIONS DE FESTIVAL DE FOLKLORE ET D'ARTS TRADITIONNELS (CIOFF) Représentant : M. Philippe Beaussant Suppléante : Mme Magdalena Tovornik	France	Association
INSTITUT ARABE POUR LES DROITS DE L'HOMME (IADH) Représentant : M. Abdelbasset Ben Hassen Suppléante : Mme Lamia Grar	Tunisie	Association
JEUNESSE ETUDIANTE CATHOLIQUE INTERNATIONALE (JECI) Représentant : M. Richard Francis Apeh Suppléant : Mme Agathe Mossane Sagne	France	Consultation
MAISON DE SAGESSE Représentante : Mme Fatima Lahnait Suppléant : M. Bruno Gallois	France	Consultation
ROTARY INTERNATIONAL Représentant : M. Cyril Noirtin Suppléant : M. Serge Gouteyron	Etats-Unis d'Amérique	Association
SOROPTIMIST INTERNATIONAL Représentante : Mme Marie-Christine Gries de la Barbelais Suppléante : Mme Rina Dupriet	Royaume-Uni	Consultation
TRADITIONS POUR DEMAIN Représentant : M. Diego Gradis Suppléant : M. Jean-Louis Sabatié	Suisse	Association
VERNADSKY NON GOVERNMENTAL ECOLOGICAL FOUNDATION Représentant : M. Andrey A. Cheshev Suppléant : Mr Vladimir A. Grachev	Fédération de Russie	Consultation